

Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2026



Nomenclature : 7.5
2026/68

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 28 mai 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 7

Nombre de conseiller absent excusé : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENY Marc, LESY Denis, MINET Frédéric, POUILLART Laurent, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, MAPPUS Raphaëlle, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

CASTEL Sylvie (pouvoir Renaud ENNIQUE), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir FOCKENY Marc), HEURTEAUX Martine (pouvoir DUMORTIER Benjamin), VIAU Gaëlle (pouvoir ROSSIE Perrine), BARETS-WALLE Aline (pouvoir SILVESTRI Antoine), COUSIN Didier (pouvoir COUSIN Didier).

Etait absent excusé : DUMORTIER DANIEL.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°13 : Complément aux subventions 2026 aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les règles relatives aux subventions aux associations ;

Vu la délibération 2026/54 du 30 avril 2026 fixant les subventions accordées aux associations au titre de l'année 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles lorsque des besoins particuliers ou des projets spécifiques le justifient ;

Considérant la demande de l'association des jeunes sapeurs-pompiers, engagée dans une évolution visant à devenir l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la Pévèle, afin d'élargir son périmètre d'action aux communes de Templeuve, Genech, Cysoing et Bersée ;

Considérant que cette association forme des jeunes de 13 à 18 ans dans un parcours de quatre années menant à l'obtention du brevet national de jeune sapeur-pompier, et qu'elle souhaite acquérir un drapeau aux nouvelles couleurs pour symboliser cette évolution ;

Considérant la création de l'association Twirl Zone, structure dédiée au twirling bâton, aux majorettes et aux pom-pom girls, visant à promouvoir une discipline mêlant expression artistique, coordination et esprit d'équipe ;

Considérant que cette association contribuera au dynamisme local par des animations et démonstrations, et qu'elle nécessite un soutien financier pour l'acquisition de matériel de démarrage (bottes, tenues, sonorisation) ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

A

près en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers ;
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Twirl Zone ;
- de constater que le montant total des subventions exceptionnelles s'élève à 1 500 €.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Laurent POUILLART



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.